

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Toreador Resource Corporation

Interdit à Toreador Resource Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers exigés suivant la section II du chapitre II du titre III de la Loi.

L'interdiction est prononcée le 8 décembre 2006.

6.5.2 Révocations d'interdiction

SR Telecom Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2006-MC-3140, prononcée le 30 novembre 2006, limitée à Serge Fortin, Marc Girard, Garry Forbes, Chaz Immendorf, Albert Israel, Michael J. Morris, Lionel P. Hurtubise, Paul J. Griswold, Patrick J. Lavelle, Louis A. Tanguay, DDJ Capital Management, LLC, DDJ High Yield Fund, B IV Capital Partners, L.P., The October Fund, Limited Partnership, GMAM Investment Funds Trust II, Greywolf Capital Management, LP, Greywolf Capital Overseas Fund, Greywolf Capital Partners II LP, Catalyst Fund Limited Partnership I, Morgan Stanley & Co. Incorporated, Guardian Capital LP, ScotiaMcLeod Pinnacle High Yield, GGOF Canadian High Yield Bond Fund, Vector High Yield Bond Fund et GGOF Diversified Monthly Income Fund, d'effectuer directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de SR Telecom Inc. au motif que l'émetteur s'est conformé aux obligations de la Loi.

La révocation est prononcée le 11 décembre 2006.